

2° Au paragraphe II.— Transferts autorisés sur justification.— B.— Transferts dans la limite d'un montant maximum, de la circulaire du 9 août 1973, dans la rubrique c (Secours), le chiffre de 2.000 F est remplacé par 3.000 F.

La présente circulaire sera publiée au *Journal officiel* et entrera immédiatement en vigueur.

Jacques DELORS.

CIRCULAIRE MINISTERIELLE du 8 décembre 1983 modifiant la circulaire du 9 août 1973 relative à la domiciliation et au paiement des importations et exportations de marchandises.

Paris, le 8 décembre 1983.

Le ministre de l'économie, des finances et du budget aux importateurs, exportateurs et intermédiaires agréés.

La présente circulaire a pour objet de porter de 125.000 F à 150.000 F le seuil de domiciliation bancaire des importations et des exportations.

En conséquence, chaque fois qu'il est cité dans la circulaire du 9 août 1973 relative à la domiciliation et au paiement des importations et des exportations de marchandises, modifiée par les circulaires des 19 janvier 1974, 22 septembre 1976, 10 juillet 1980 et 21 mai 1981, le chiffre de 125.000 F est remplacé par 150.000 F.

Jacques DELORS.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

Loi No 77-772 du 12 juillet 1977

relative à l'organisation de la Polynésie française.

Prix : 200 francs.

Statistiques douanières

Année 1982

Prix : 4.800 Frs.

Code des douanes

Prix : 330 francs

(liste non limitative)

Convention collective de travail

des Agents non Fonctionnaires de l'Administration de la Polynésie française

Prix : 380 francs.

Code du travail

(Loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952)
(Edition mise à jour au 31 décembre 1974)

Prix de la brochure : 1.200 francs.

Affiche

Avis portant interdiction de consommation de toutes boissons alcoolisées.

Prix : 120 francs.

Nomenclature générale des actes professionnels

des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes, Chirurgiens-Dentistes et Sages-Femmes (Arrêté n° 200 AA/S du 29 janvier 1969)

Prix : 250 francs.

Répertoire Général des Textes

(établi par le service judiciaire)

Prix : 2.100 Frs

Nomenclature douanière

Année 1979

Prix : 3.750 francs (sans classeur).

Recueil de textes

Contributions directes et taxes assimilées
(Edition mise à jour au 1er janvier 1981)

Prix : 1.860 francs.

Supplément au code des Impôts Directs

(Mis à jour au 31 décembre 1975).

Prix : 250 francs.

Code de la mer

(en langue tahitienne)

Prix : 320 francs.

Affiche

relative à la Loi sur la répression de l'ivresse publique et sur la police des débits de boissons.

Prix : 150 francs.